

COMMUNE DE VIONNAZ

Remembrement urbain du secteur Vignes d'en Bas

D'entente avec le Département de l'économie et de la formation, par l'Office des améliorations structurelles, la Commune de Vionnaz rend notoire qu'en séance du 2 mars 2020, le Conseil communal de Vionnaz a décidé de mettre un terme au remembrement urbain du secteur Vignes d'en-bas.

Les frais d'études et de commissions engagés sont entièrement à la charge de la commune.

Aucune opposition ne peut être formulée à l'encontre de cette décision.

Vionnaz, le 13 mars 2020

L'Administration communale